

NOTE D'INFORMATION DESTINEE AUX PARENTS D'ENFANTS SCOLARISES AUX LYCEES CHARLES LEPIERRE DE LISBONNE ET INTERNATIONAL DE PORTO

DEUXIEME CAMPAGNE BOURSIERE 2018/2019

Les personnes venant de s'établir au Portugal ou pour lesquelles des changements sont intervenus dans leur situation depuis février 2018, ont la possibilité de déposer une demande de bourse scolaire en faveur de leurs enfants. Le dossier est :

- disponible auprès des secrétariats du Lycée Charles Lepierre de Lisbonne, du Lycée international de Porto ainsi qu'à la section consulaire de l'Ambassade de France ;
- téléchargeable sur le site de [l'Ambassade de France](#).

Le dossier de bourse scolaire devra être déposé, **dûment renseigné, signé** et accompagné des justificatifs demandés, à la section consulaire **jusqu'au vendredi 7 septembre 2018** **inclus, délai de rigueur**, sur rendez-vous préalable (par téléphone au 21 393 92 92 ou [par courriel](#)).